

09

LUTTER CONTRE
L'EXTRÉMISME
VIOLENT TOUT
EN RESPECTANT
LES DROITS ET
L'AUTONOMIE DES
FEMMES ET DE LEURS
COMMUNAUTÉS

+ « [Les droits des femmes sont] à plus d'un titre à la croisée des chemins à l'international. Les communautés de féministes se sont unies et désunies au vu de leurs différences tant de compréhension que de critiques de la politique de lutte contre le terrorisme. Aujourd'hui, œuvrant en faveur de la dissolution des conflits internationaux, l'alliance du féminisme et de la lutte contre le terrorisme représente un point de départ central pour une pratique critique et introspective sur la scène internationale ».

Vasuki Nesiah « Feminism as Counter-Terrorism: The Seduction of Power »¹

À l'heure actuelle, le monde est sous l'emprise de la peur de la montée de l'extrémisme violent. Bien qu'en grande partie justifiée, cette crainte est aussi pour beaucoup imputable au sensationnalisme des médias que les auteurs de crimes manipulent en faisant preuve de créativité. Alors que la plupart des médias ont porté leur attention sur les actes de terrorisme systématiques que commettent des groupes comme Daesh, Boko Haram et Al-Qaïda au nom de l'Islam, il est important de noter

que la croissance de la violence extrémiste ne se limite pas qu'à une seule religion. Même au Moyen-Orient, des crimes ont été commis pour défendre le Judaïsme², et des milices chrétiennes existent dans de nombreuses régions du monde³. En Asie, des groupes ont commis des violations au nom de l'Hindouisme et du Bouddhisme⁴, alors que dans d'autres régions du monde, des idéologies politiques ont incité d'autres groupes à prendre les armes⁵. Une chose est claire, l'extrémisme sous toutes ses formes a eu une incidence grave sur les droits des femmes et des filles. Le programme pour les femmes, la paix et la sécurité doit se pencher sur l'escalade de la violence et l'insécurité qui passent par les mariages forcés, les restrictions à l'éducation et à la participation à la vie publique des femmes et des filles, et les violences sexuelles et sexistes dont elles sont systématiquement victimes.

Lors des consultations menées dans le cadre de l'Étude mondiale, les femmes ont exprimé leurs convictions avec force. Bien que les recherches montrent que les sociétés qui respectent les droits des femmes sont moins propices à l'extrémisme, les femmes étaient convaincues que leurs droits devraient être protégés et ne devraient pas être perçus comme jouant un rôle décisif en vue de la lutte contre l'extrémisme. Au lieu de cela, les droits des femmes devraient représenter une fin en soi. Lorsque le plaidoyer pour les femmes est trop étroitement associé au programme de lutte contre le terrorisme d'un gouvernement, le risque de représailles à l'encontre des défenseuses et défenseurs des droits des femmes et des questions des droits des femmes ne fait qu'augmenter, dans des situations déjà souvent explosives⁶. Les enseignements tirés dans ces contextes où les efforts généraux de lutte contre le terrorisme ont tenté de mobiliser explicitement les femmes, indiquent que cette attitude visant à emporter leur approbation peut accroître leur aliénation, augmenter leur insécurité et susciter l'inquiétude que le gouvernement « se serve » des femmes plutôt que de les autonomiser afin qu'elles participent pleinement à la vie de la société et surmontent les obstacles qu'elles affrontent⁷.

Même si les incidents et événements se multiplient dans le sillage des actes terroristes, une mise en garde s'impose toutefois. L'extrémisme ne doit préoccuper la communauté internationale que s'il se termine en violence, en haine et en infraction des droits d'autrui. La liberté d'expression dans un État démocratique exige que des points de vue différents, quand bien même extrémistes, soient autorisés hormis les discours qui incitent à la haine. Nous ne pouvons pas forcer le monde entier à ne partager qu'une seule idéologie. La croissance et le changement dans un monde multiculturel ne se concrétiseront que si les croyances sont contestées et remises en question à la lumière des

idéaux qui sont chéris. Il ne faut pas s'autoriser à refaire le monde selon une compréhension individuelle de ce qui est correct pour toute société quelconque sous couvert de la lutte contre l'extrémisme. Seul l'extrémisme violent doit susciter notre inquiétude, celui qui détruit les communautés et enfreint les droits d'autrui tels qu'énoncés dans les normes et les lois internationales.

Dans le contexte de la mondialisation, il faut également reconnaître que les extrémistes s'alimentent l'un l'autre. Un extrémiste brûle un livre du Coran en Floride et entraîne une émeute au Caire ; une personne brûle une mosquée à Rangoon et un temple bouddhiste est attaqué à Bihar. Le respect de la dignité et de l'autonomie d'autrui est le point de départ de toute conversation significative sur l'extrémisme violent. La nécessité pour les dirigeants politiques à l'échelle nationale et internationale de prendre position avec fermeté contre les discours de haine et l'incitation à la haine à titre d'exemple est aussi une politique que la communauté internationale devrait envisager de promouvoir.

EXTRÉMISME VIOLENT D'AUJOURD'HUI ET FEMMES ET FILLES PRISES DÉLIBÉRÉMENT POUR CIBLES

Contrairement au passé, les groupes contemporains tels que Daesh et Boko Haram assoient leur violence grâce à leur capacité à régir et contrôler des territoires. Ainsi par exemple, dans Dabiq, le magazine publié par Daesh, des appels sont lancés à l'attention des docteurs, ingénieurs et professionnels afin qu'ils fassent leur *hijrah* (émigration pour des motifs religieux) et viennent contribuer à la construction d'un gouvernement islamique⁸. Daesh attire les combattants et les sympathisants, y compris les femmes, du monde entier à l'aide de campagnes sophistiquées sur les médias sociaux, et de promesses d'emploi valorisant. La faiblesse des institutions de gouvernance, les conflits en cours, les liens transfrontaliers ethniques et culturels, les réseaux commerciaux et financiers mondialisés et une maîtrise impressionnante des plateformes de technologie de l'information et de la communication ont contribué à l'accroissement de l'influence des extrémistes violents et à leurs impacts particuliers sur les droits des femmes et des filles.

Quelles que soient les religions ou les régions concernées, les groupes extrémistes partagent un point commun, à savoir que dans chaque cas, leur avancée s'accompagne d'atteintes aux droits des femmes et des filles, que cela soit à leur droit à l'éducation, à la vie publique, ou à leur liberté de décision pour tout ce qui touche à leur propre corps. Les enlèvements de femmes et de filles sont par exemple devenus une tactique délibérée de Boko Haram pour attirer les forces de sécurité dans des embuscades, ou obtenir le

+ *Les groupes extrémistes partagent un point commun, à savoir que dans chaque cas, leur avancée s'accompagne d'atteintes aux droits des femmes et des filles, que cela soit à leur droit à l'éducation, à la vie publique, ou à leur liberté de décision pour tout ce qui touche à leur propre corps.*

paiement de rançons et la libération de prisonniers en contrepartie⁹. D'après certains rapports, pas moins de 2 000 femmes et filles auraient été enlevées depuis le début de 2014¹⁰. L'enlèvement de 276 adolescentes de Chibok au moins d'avril 2014 par ce groupe représente le plus grand incident de ce type jusqu'ici et a mis en exergue le recours croissant à cette tactique et déclenché une campagne internationale baptisée « Bring Back Our Girls » (Ramenez-nous nos filles). D'après les recherches menées, les femmes et les filles enlevées qui sont maintenues en captivité par Boko Haram subissent tout un éventail de violations, notamment de sévices physiques et psychologiques, travail forcé, participation forcée aux opérations militaires, mariage forcé à leurs ravisseurs et agressions sexuelles, y compris le viol¹¹.

Daesh recourt aussi explicitement aux violences sexuelles et sexistes. À l'instar des récits des filles nigérianes qui sont parvenues à s'enfuir, les femmes et les filles yazidies qui ont échappé au contrôle de Daesh dans le Nord de l'Irak ont décrit avoir subi des violences sexuelles horribles et avoir été vendues comme esclaves entre les combattants. Les informations recueillies par la Mission d'établissement des faits en Irak en 2015 conduisent à un constat de crime de génocide contre la population yazidie, de crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits de l'homme, notamment contre les femmes et les filles. Il ressort des rapports que le mariage forcé à des combattants étrangers est devenu une pratique très répandue dans les territoires contrôlés par Daesh. Ce phénomène a également été observé dans les camps de personnes déplacées internes ainsi que dans les pays limitrophes où les communautés de réfugiés recourent à des mesures telles que le mariage d'enfants, le retrait de l'école et l'enfermement pour protéger leurs filles et leurs épouses¹².

« Les groupes de femmes sont coincés entre le terrorisme et la lutte contre le terrorisme... œuvrant dans des situations très dangereuses où des terroristes [opèrent] et, d'autre part, leur chance de faire entendre leur voix... [ne fait que] diminuer au nom de la lutte contre le terrorisme ».

Personne interrogée dans le cadre de l'enquête réalisée auprès de la société civile pour l'Étude mondiale, basée en Libye

L'imposition par Daesh d'une interprétation stricte de la Charia jusqu'ici sans précédent dans la République arabe syrienne, publiant des édits qui se rapportent à tous les aspects de la vie, de la tenue vestimentaire aux déplacements, à l'emploi et à la pratique religieuse a restreint les libertés les plus fondamentales, en particulier celles des femmes. Les femmes et les filles âgées de plus de dix ans doivent être entièrement voilées lorsqu'elles sont à l'extérieur et ne sont pas autorisées à être en compagnie d'hommes qui n'appartiennent pas à leur famille proche. Toute personne qui désobéit est passible de coups de fouet infligés par Hisba, la police des mœurs, et de plus en plus par la brigade de femmes Al-Khans'aa¹³. Ces restrictions sont particulièrement fortes alors que le conflit en Syrie continue de faire rage et que le nombre de Syriens tués et qui ont disparu ne cesse de croître, ce qui a entraîné une hausse du nombre de foyers ayant une femme à leur tête alors même que les droits des femmes sont systématiquement bafoués¹⁴. D'après les récits des femmes et des filles vivant dans le Nord du Mali sous Ansar Dine¹⁵ et celles vivant sous l'influence croissante d'Al Shabaab¹⁶, des violations et restrictions des libertés fondamentales similaires se déroulent dans ces régions.

D'autres religions du monde sont également marquées par la montée de l'extrémisme violent bien que leurs actes soient plus isolés, moins brutaux et pas autant répandus ni systématiques. En Israël, certaines communautés de colons juifs qui imposent également beaucoup de restrictions sur les droits des femmes se sont périodiquement livrées à des actes de violence à Hébron¹⁷. En Occident, des milices chrétiennes se sont livrées à des actes de violence isolés comme en attestent les récents événements en Norvège et aux États-Unis, entraînant un nombre croissant de sites imitateurs de suprématie de la race blanche¹⁸. En Asie, les groupes extrémistes bouddhistes se sont attaqués à des lieux de culte musulman et chrétien, et la montée en puissance de ces groupes a également des répercussions pour les femmes et les filles. Au cours des douze derniers mois, à Myanmar, une mobilisation de moines hautement controversée a concentré son attention sur l'adoption d'une loi qui restreint les mariages interreligieux entre femmes bouddhistes et hommes musulmans, en violation du droit des femmes à choisir librement leur époux¹⁹.

Malgré de lents progrès accomplis vers l'égalité des sexes dans le monde, notamment la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement, il est inquiétant de constater que les groupes extrémistes privilégient des pratiques religieuses et culturelles rigides, susceptibles d'annuler les acquis des femmes, tout particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation²⁰. En Inde, les groupes extrémistes hindous

continuent de cibler les femmes et les artistes qui ne vivent pas conformément aux contraintes hindoues, ainsi que les membres de la communauté musulmane²¹. Partout dans le monde, les extrémistes ont commis des actes de violence et posé une menace à la sécurité personnelle des femmes en vue de limiter leurs droits fondamentaux, notamment leur participation à la vie publique. L'agression de Malala Yousafzai par Tehreek-e-Taliban Pakistan en est l'exemple parfait, dans toute sa force et sa brutalité²².

La violence qui cible les femmes et les filles attire de plus en plus l'attention de la communauté internationale. En effet, le rapport 2015 du Secrétaire général des Nations Unies sur les violences liées aux conflits souligne que le recours à la violence sexuelle est indissociable des objectifs stratégiques, de l'idéologie et du financement des groupes extrémistes²³. Cependant, alors même que les groupes extrémistes inscrivent la subordination des femmes en tête de leur programme, la promotion de l'égalité des sexes n'a été qu'une pensée après coup dans la réponse de la communauté internationale. Au lieu de cela, alors que le pouvoir et l'influence des groupes extrémistes ne cessent de croître, les intervenantes et intervenants internationaux se sont concentrés sur les solutions militaires et en termes de sécurité pour leur barrer le chemin. Cette approche ne suffit plus pour résoudre un problème qui a changé et continue d'évoluer.

RÔLES DES FEMMES DANS L'EXTRÉMISME VIOLENT

Les femmes ne sont pas seulement des victimes mais sont depuis longtemps impliquées dans des groupes qui se livrent à des actes de violence extrémiste. Leur rôle varie selon chaque groupe et peut inclure des attentats suicides²⁴, la participation à des instances ou brigades entièrement féminines au sein d'organisations armées et la collecte de renseignements. Les femmes peuvent aussi être des sympathisantes et se mobiliser pour dispenser les soins de santé, la nourriture et des refuges aux terroristes et extrémistes violents²⁵. Ainsi par exemple, bien que les mères puissent représenter des alliées dans les efforts de prévention, elles peuvent aussi être une source de radicalisation. Un dirigeant notable d'Al-Qaïda a fait l'éloge de sa mère sur les médias sociaux, déclarant : « elle ne m'a jamais demandé de revenir, mais elle s'est plutôt préparée et m'a exhorté au djihad »²⁶.

Pour comprendre le désir des femmes de devenir membres de groupes extrémistes violents, il est également indispensable de reconnaître la nature de l'action des femmes. Les recherches menées au sujet

des raisons qui ont incité les femmes à rejoindre les Tigres de libération de l'Îlam tamoul (LTTE) au Sri Lanka décrivent un contexte dans lequel la société civile a été absorbée dans un espace militarisé qui n'a offert aucun exutoire aux griefs des femmes²⁷. Les femmes qui ont été victimes de violences et de discrimination ressentent souvent qu'il n'y a aucune option de non-violence. Les déplacements de façon prolongée ont également affecté leur décision de rejoindre le groupe. Tout ce vécu a conditionné l'identité politique des femmes, donnant souvent naissance à des insurgées très engagées²⁸.

Les réponses initiales à la hausse récente du nombre de femmes étrangères parties en Irak et en Syrie pour y soutenir Daech²⁹ ont perpétué les stéréotypes au sujet des femmes et de l'Islam, en supposant que les jeunes musulmanes ont dû se faire manipuler, subir un lavage de cerveau ou seulement rejoindre Daech pour devenir des « femmes de djihadistes », et qu'elles se seraient abstenues si seulement elles connaissaient toute l'étendue des horreurs commises par ce groupe envers les femmes.

Bien que dans certains cas les femmes puissent être motivées par l'amour ou être indûment influencées, d'autres sont attirées par des groupes comme Daech pour nombre de raisons identiques à celles des hommes, à savoir l'aventure, l'inégalité, l'aliénation et l'attrait de la cause³⁰. En effet, une étude récemment menée par l'Institute for Strategic Dialogue a exposé trois raisons évoquées par les femmes parties rejoindre Daech : l'oppression des musulmans à travers le monde, le désir de contribuer à l'édification d'un État, et l'identité et le devoir personnels³¹. Cependant, le discours public et politique reconnaît rarement la possibilité que les femmes aient de tels griefs et motivations. Les femmes européennes au sein de Daech ont par exemple expliqué comment l'aliénation et les restrictions à leurs pratiques religieuses en Europe, comme l'interdiction du port de la burqa en France dans les lieux publics, avaient contribué à les inciter à adhérer au groupe³². Dans les pays occidentaux, ce sont les femmes et les filles musulmanes, tout particulièrement celles qui affichent des attributs religieux, qui essuient principalement les attaques islamophobes et sont victimes de harcèlement susceptible d'accroître le sentiment d'aliénation ainsi que, pour certaines d'entre elles, l'attrait des discours de Daech qui place l'Occident en opposition à l'Islam³³.

Certaines femmes rejoignent des mouvements extrémistes violents contre leur gré alors que d'autres le font avec un certain degré d'enthousiasme. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'adhésion de ces femmes peut avoir les mêmes causes profondes que celles des hommes. En outre, lorsque ces femmes sont originaires de familles conservatrices, elles peuvent

également être séduites par les images publicitaires puissantes sur Internet visant à rejoindre des groupes extrémistes, combattant pour la « libération ». Les universitaires qui décrivent ces combattantes ont parlé de leur « situation ambivalente » qui leur accorde un certain degré de liberté par rapport aux contraintes sociales et familiales en dépit du fait qu'elles doivent opérer au sein d'une hiérarchie rigoureuse dominée par des hommes.

Parallèlement, il est également évident que les femmes sont aussi aux premières loges de la lutte contre la violence extrémiste. Les mères déradicalisent leurs enfants, les policières mobilisent les communautés locales pour prévenir l'extrémisme violent, les femmes imams prêchent la tolérance religieuse, pour ne citer que quelques exemples. Les femmes assument une multitude de rôles différents. Cependant, les possibilités de mobilisation, tout particulièrement aux échelons supérieurs, ont été limitées. Il est également intéressant de noter que dans les zones les plus dangereuses, les femmes plus âgées représentent le seul groupe en qui les deux parties au conflit peuvent avoir confiance. En Syrie, là où ni les travailleuses et travailleurs humanitaires nationaux ni les internationaux n'ont le droit d'aller, les femmes plus âgées de la communauté sont celles qui mènent les négociations au sujet des besoins humanitaires de la communauté³⁴.

Toute tentative visant à dépeindre les femmes des sociétés non occidentales au sein d'un cadre extrémiste comme un groupe monolithique de victimes sans défense ou de résistantes au sein d'États terroristes est à la fois erronée et passe à côté d'une dynamique importante. Bien qu'il y ait une réaction de rejet de la part des conservateurs dans nombre de sociétés asiatiques et africaines, la raison est à chercher dans les avancées des femmes et leur autonomisation, et la crainte que ces progrès ne viennent menacer le tissu social. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à fréquenter les écoles et les universités, elles entrent sur le marché du travail et deviennent de véritables technophiles grâce à l'éducation et aux médias sociaux. La détermination de Malala et de tant d'autres jeunes femmes reflètent cette croissance extraordinaire qu'a connue l'éducation des filles au cours de la dernière décennie. Ceci est le cas partout en Asie où les filles enregistrent de meilleurs résultats scolaires que les garçons dans nombre de sociétés³⁵. Lors du Printemps arabe, beaucoup de femmes sont aussi descendues dans la rue, et même s'il est possible qu'elles n'aient pas occupé de postes de chefs de file, elles ont fait montre de dynamisme, de conviction et ont su s'exprimer avec éloquence.

Le nouveau monde que nous ont promis la mondialisation et les médias sociaux internationaux

a donné jour à de nouvelles manières de penser et d'être pour les femmes et les filles des classes moyennes et moyennes inférieures. Certaines femmes saisissent l'occasion offerte par un monde en mutation et deviennent des professionnelles et des militantes, refaisant leur vie et éduquant leurs filles. Les nouvelles et diverses façons de vivre dans un univers mondialisé se heurtent constamment aux valeurs et pratiques traditionnelles. Cette tension et cette contestation entre l'ancien et le nouveau sont présentes dans la plupart des régions asiatiques et africaines. Dans certains pays, elles coexistent grâce à une grande tolérance. Dans d'autres, elles servent d'exutoires à une violence terrible et extrême, et les droits, la vie personnelle et le corps des femmes sont devenus des domaines de contestation.

✦ « Bien que les injustices et les inégalités ancrées dans les relations entre les sexes représentent une menace à long terme pour le développement et la stabilité, l'égalité des sexes constitue une protection contre la propagation de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Il est donc essentiel d'exploiter le leadership des femmes en tant que ressource critique en faveur de la paix ».

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, soumission à l'Étude mondiale

La réponse des États nations et de la communauté internationale au terrorisme international

La réponse de la communauté internationale à des actes systématiques et généralisés de terreur n'a pas été couronnée de succès pour de nombreuses raisons. Avant 2001, la plupart des pays traitaient l'extrémisme et le terrorisme comme une affaire relevant de la police dans le cadre des lois nationales et des droits humains. Depuis lors, avec la création de l'expression « guerre contre le terrorisme », la réponse à l'extrémisme violent et aux actes de terreur s'est principalement traduite par l'utilisation de la force. De nombreux efforts nationaux et internationaux, sous le vocable « lutte contre le terrorisme », ont eu lieu pour régler ces problèmes.

Dans de nombreux pays, la législation sur la lutte contre le terrorisme, ainsi que les nouvelles pratiques des forces de sécurité, compromettent fortement les normes des droits humains et du droit international humanitaire. La lutte contre le terrorisme en tant que cadre se situe quelque part au milieu, entre une opération de police et une guerre entièrement régie par le droit international humanitaire. Ce positionnement ambigu, en conjonction avec les nouvelles technologies et pratiques de guerre non réglementées, a entraîné des dilemmes croissants à la fois pour les droits des femmes et pour les militantes et militants et mécanismes des droits humains. De plus, le concept de lutte contre le terrorisme n'est pas statique, mais évolue en permanence de manière à inclure davantage d'intervenantes et d'intervenants et d'aspects de la vie d'une communauté. On ne peut pas remettre en question le fait que de nombreux pays sont confrontés à des choix difficiles en matière de sécurité, cependant la première mesure à prendre consiste à établir une clarté conceptuelle à l'égard de ce qu'ils espèrent faire et des limites qu'il faut instaurer à certaines stratégies.

Accroître la reconnaissance de la participation et de l'autonomisation des femmes ne devrait pas faire partie des stratégies de lutte contre le terrorisme, mais du programme civil pour la paix

De récentes études émanant de nombreux groupes de réflexion, mises en avant dans la revue *Foreign Policy*³⁶, montrent de plus en plus la présence d'une corrélation entre les droits des femmes et une diminution de l'extrémisme violent. Les pays où il existe une égalité des sexes relative sont moins enclins à l'extrémisme violent. La révélation de ces données de recherche a donné lieu à de nombreux débats et discussions. Bon nombre de défenseuses et défenseurs ont des approches différentes sur la façon d'instrumentaliser cette constatation, conduisant à une division nette parmi les décideuses et décideurs, ainsi que les praticiennes et praticiens.

La première école de pensée mise en avant par de nombreux groupes de réflexion sur la sécurité consiste à inclure la question des femmes et de l'égalité des femmes dans la planification militaire. Elle exhorte les officiers militaires sur le terrain à approcher les femmes et à se lier d'amitié avec elles, à les autonomiser et à les former à être vigilantes, afin de les utiliser comme informatrices. Il s'agit d'une utilisation dangereuse et peu perspicace des résultats de ces études. Elle fait peser un danger sur les femmes et les éloigne de leurs communautés, ainsi que de leurs familles. Bien qu'à court terme cette approche puisse générer des résultats, à long terme, elle détruira le tissu social de la société qui est en cours de reconstruction.

La seconde approche est l'approche de renforcement de la nation qui vise à une politique exhaustive, au sein de laquelle de nombreuses stratégies, y compris le développement, les droits humains et les droits des femmes, sont incluses dans un modèle descendant imposé d'en haut et qui vient essentiellement compléter une stratégie de lutte contre le terrorisme militaire ou axée sur la sécurité. Cette seconde approche domine actuellement dans le discours des Nations Unies et des pays de l'OCDE. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par consensus en septembre 2006, ainsi que ses résolutions d'examen³⁷, sert de cadre stratégique et d'orientation politique à l'effort collectif du système des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme. Cette Stratégie antiterroriste mondiale caractérise le terrorisme comme « une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales » et contient quatre piliers : (I) s'attaquer aux conditions propices à la propagation du terrorisme ; (II) prévenir et

combattre le terrorisme ; (III) étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies ; et (IV) garantir le respect des droits humains et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte contre le terrorisme³⁸. Il est notamment entendu que les dimensions de paix et de sécurité de la lutte contre le terrorisme sont exprimées dans les piliers I et IV³⁹.

Bien que la Stratégie antiterroriste mondiale ne fasse pas spécifiquement référence au genre, la résolution adoptée lors de son quatrième examen biennal en juin 2014, encourage les États membres, les organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales à « considérer la participation des femmes aux efforts de prévention et de lutte contre le terrorisme »⁴⁰. Le rapport 2014 du Secrétaire général sur les activités du système des Nations Unies pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale note que les femmes peuvent jouer un rôle important dans la prévention de la violence extrémiste et dans le renforcement de la résilience vis-à-vis de cette dernière⁴¹.

Le système des droits humains de l'ONU aborde de plus en plus la question du genre et du terrorisme. La recommandation générale n°30 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) portant sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après conflit recommande que les États parties « rejettent toutes les formes de retour en arrière en matière de protection des droits des femmes qui auraient pour objectif d'amadouer les acteurs non étatiques, tels que terroristes, particuliers ou groupes armés »⁴². Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Conseil des droits de l'homme a entre autres demandé au Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales d' « intégrer une perspective de genre dans les travaux de son mandat »⁴³, et le rapport 2009 du Rapporteur spécial devant l'Assemblée générale invite les gouvernements à remédier à l'inégalité entre les sexes qui fait des femmes les cibles du terrorisme, et à veiller à ce que les victimes du terrorisme bénéficient d'un soutien, y compris en éliminant les obstacles discriminatoires (par exemple, les lois inéquitables sur la succession) qui entravent l'aide⁴⁴. Les résolutions de l'Assemblée générale sur la protection des droits humains et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme ont appelé les États membres « à formuler, examiner et mettre en œuvre toutes les mesures de lutte contre le terrorisme conformément aux principes de l'égalité des sexes et de non-discrimination »⁴⁵.

+ *Le rapport 2015 du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux conflits souligne que le recours à la violence sexuelle est indissociable des objectifs stratégiques, de l'idéologie et du financement des groupes extrémistes.*

Le Conseil de sécurité fait de plus en plus référence aux femmes dans ses résolutions et déclarations liées au terrorisme. La résolution n° 2178, adoptée en septembre 2014, met l'accent sur la menace posée par les combattants terroristes étrangers et reconnaît pour la première fois la nécessité d'autonomiser les femmes comme étant un facteur atténuant la propagation de l'extrémisme violent et de la radicalisation⁴⁶. C'est également la première fois dans une résolution du chapitre VII que les efforts pour lutter contre l'extrémisme violent, y compris la prévention de la radicalisation et du recrutement, sont considérés comme un « élément essentiel⁴⁷ » pour remédier à la menace posée par des combattants étrangers. Ceci est emblématique de l'évolution, observée notamment au cours de l'année écoulée, de l'approche de l'ONU à ce sujet.

Ce changement de paradigme au sein du système des Nations Unies et en Europe reste très problématique et va à l'encontre de tout ce que disent les femmes qui vivent dans les communautés locales. Bien que l'autonomisation des femmes en tant que rempart contre l'extrémisme soit une idée importante, cette autonomisation ne devrait jamais faire partie du chapitre VII de la Charte sur l'utilisation de la force. Elle ne devrait pas entrer dans le champ de la lutte contre le terrorisme, mais plutôt dans le cadre de l'aide civile aux

programmes de développement et de droits humains dans le pays. L'intégration de ces programmes dans les stratégies de lutte contre le terrorisme, sanctionnées par le Conseil de sécurité, revient à compromettre profondément le rôle des organisations féminines et des dirigeantes associées à ces programmes. Un changement doit être amorcé vers la reconnaissance du fait que la lutte contre le terrorisme doit avoir une portée limitée et, en ce qui concerne les stratégies globales pour lutter et prévenir l'extrémisme violent, les organismes de développement et de droits humains doivent prendre les devants. Le Secrétaire général élabore actuellement un plan d'action visant à prévenir l'extrémisme violent qu'il présentera lors de la 70^e Assemblée générale en novembre de cette année. Il faut espérer que le plan tiendra compte de ces mises en garde.

La lutte contre l'extrémisme violent et le programme pour les femmes, la paix et la sécurité

Comme souligné dans les paragraphes précédents, en luttant contre l'extrémisme violent, la communauté internationale se dirige vers une approche de renforcement de la nation, qui intègre les droits humains et les droits des femmes dans le cadre d'une approche de lutte contre le terrorisme. De nombreux États membres et organisations de femmes dans les

PLEINS FEUX SUR

L'utilisation du rôle des mères dans la prévention de l'extrémisme violent

Ayant remarqué que les mères occupent souvent une position unique pour identifier les premiers signes d'un comportement violent et intervenir, un certain nombre d'initiatives axées sur les rôles de mères ont été établies dans des pays comme l'Inde, l'Irlande, le Nigéria, le Pakistan et le Yémen. Parmi celles-ci se trouvent Mothers MOVE! (mères opposées à l'extrémisme violent) et Mothers Schools (écoles pour les mères).

Par le biais de ces écoles, l'organisation SAVE offre une formation et du matériel à des partenaires locaux pour qu'ils organisent, pendant une période de six mois⁴⁸, des ateliers à domicile avec les mères des communautés

menacées. Ces ateliers donnent aux mères l'occasion de discuter de problèmes communs, notamment en matière d'extrémisme violent. Cependant, il y a un risque que ces écoles pour les mères encouragent une vision stéréotypée du rôle des femmes dans la société. Il est donc important que tout soutien aux écoles pour les mères comprenne une composante d'autonomisation, par exemple l'accès à des compétences génératrices de revenus ou à des possibilités d'éducation pour les mères, ou leurs filles, qui participent au programme. Le renforcement de la capacité des mères, ainsi que des familles, à détecter les signes avant-coureurs de violence et à intervenir sur un plan émotionnel et intellectuel doit être appuyé⁴⁹.

capitales occidentales appuient fortement l'approche de renforcement de la nation décrite ci-dessus, car elle permet une gouvernance plus holistique sans avoir recours à des moyens purement militaires, même si elle s'inscrit quand même dans un cadre militaire. Cependant, il est ironique que ces politiques, ainsi que les groupes qui les soutiennent, ne reconnaissent pas la contradiction interne, à savoir que les droits humains et les droits des femmes sont également des éléments de contrôle au sein d'un système de gouvernance. Les intégrer dans les efforts de lutte contre le terrorisme revient à compromettre profondément leur valeur dans une société donnée.

Des consultations en Afrique et en Asie ont clairement indiqué que les organisations de femmes sur ces continents, où ces stratégies sont réellement déployées, étaient profondément sceptiques quant à l'intégration de ces programmes dans la rubrique de la lutte contre le terrorisme, en particulier si ces stratégies impliquaient une approche descendante de renforcement de la nation découlant d'une stratégie mondiale venant essentiellement s'ajouter à un processus militaire. Ces stratégies, initialement conçues pour l'Irak et l'Afghanistan, n'ont pas été pleinement couronnées de succès et ne peuvent pas réellement progresser sans reconnaître au préalable les différences qui existent entre les régions et les communautés.

La solution alternative proposée, que la présente étude approuve pleinement, consiste à supprimer des actions militaires et des efforts de lutte contre le terrorisme les interventions pour les droits des femmes et même pour les droits humains. Leur place dans ces efforts compromet profondément les professionnels. Au lieu de cela, il est important de disposer d'un processus civil distinct, qui pourrait avoir besoin de l'armée pour assurer la sécurité, tout en étant complètement détaché de cette dernière, qui met l'accent sur le respect de l'autonomie des artisanes de la paix et des organisations de la société civile au niveau local. Ces groupes devraient prendre les devants et il est important de travailler en partenariat avec eux pour élaborer des programmes de lutte contre l'extrémisme violent en dehors du cadre de la lutte contre le terrorisme ou de tout processus militaire. Quelques exemples de réussite existent et ces programmes, conçus par les habitants avec l'aide d'intervenantes et d'intervenants internationaux, sont davantage susceptibles d'avoir une résonance au sein de la communauté sans instrumentaliser, ni « tritiser » les droits des femmes.

Un de ces programmes concerne la formation de dirigeantes religieuses pour travailler en tant que marraines au sein de leurs communautés. En 2005,

+ *Pour comprendre le désir des femmes à devenir membres de groupes extrémistes violents, il est également indispensable de reconnaître la nature de l'action des femmes.*

par exemple, le ministère marocain des Habous et des Affaires islamiques a commencé à certifier des prédicatrices (imams), appelées mourchidates. Elles sont chargées d'encourager la modération et la tolérance religieuses en vue de réduire l'extrémisme violent. En 2014, on comptait plus de 500 mourchidates œuvrant dans les mosquées, les communautés et les prisons de femmes et de jeunes à Rabat et à Casablanca. L'initiative des mourchidates a été saluée comme étant un succès au Maroc et au-delà⁵⁰.

Un autre domaine concerne l'utilisation de médias alternatifs présentant un narratif différent. Les extrémistes violents ont fait un usage efficace des plateformes de médias sociaux pour faire avancer leurs objectifs, que ce soit au moyen d'une participation, d'une propagande, d'une radicalisation ou d'un recrutement. De la même manière, les canaux médiatiques peuvent servir à contrer les récits des extrémistes violents et à développer des messages sur l'égalité des sexes, la bonne gouvernance et la prévention des conflits car cela concerne la lutte contre l'extrémisme violent. Un exemple est Sawa Shabab, une série hebdomadaire diffusée à la radio au Soudan du Sud et basée sur un programme éducatif de consolidation de la paix conçu et réalisé avec des partenaires locaux. Sawa Shabab suit la vie quotidienne de différents jeunes Soudanais du Sud, alors qu'ils sont confrontés à des défis uniques, tout en apprenant comment devenir des artisans de la paix dans leurs communautés. Le programme sous-jacent met un fort accent sur la lutte contre les stéréotypes, le respect de la diversité et la promotion de l'égalité des sexes. Après avoir écouté l'émission, de jeunes participantes ont indiqué qu'« être éduquées » est une qualité importante pour les jeunes femmes et que la sensibilisation à l'égalité des sexes a beaucoup augmenté parmi les participants masculins⁵¹.

RECOMMANDATIONS

L'après 2015 : propositions d'actions

Les États membres, l'ONU et les organisations régionales doivent :

- ✓ Séparer les programmes relatifs aux droits des femmes de la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme ainsi que de la planification militaire et de tous les processus militaires. Tout effort visant à les autonomiser devrait être fourni par l'intermédiaire de l'assistance civile aux femmes mêmes ou aux agences pour le développement et les droits humains.
- ✓ Protéger les droits des femmes et des filles à tout moment et veiller à ce que les efforts visant à lutter contre les stratégies de l'extrémisme violent ne fassent pas la promotion de stéréotypes sexistes ni n'instrumentalisent ou n'excluent les femmes et les filles.
- ✓ Travailler avec les femmes et les institutions locales pour mobiliser les femmes à tous les niveaux, et accorder autonomie et leadership aux femmes locales afin qu'elles déterminent leurs priorités et leurs stratégies de lutte contre l'extrémisme.

Les États membres, l'ONU, les organisations régionales et la société civile doivent :

- ✓ Consolider les capacités des femmes et des filles, notamment des mères, des dirigeantes religieuses et communautaires, ainsi que des groupes de femmes de la société civile, afin qu'elles/ils participent aux efforts de lutte contre l'extrémisme violent d'une manière qui soit adaptée aux contextes locaux. Ceci peut inclure la dispense d'une formation spécialisée, l'aide à la formation de dirigeantes religieuses afin qu'elles servent de mentors au sein de leurs communautés, l'amélioration de l'accès des femmes à l'enseignement religieux et laïc pour qu'elles opposent avec plus de force leur voix à celle des extrémistes et le soutien aux écoles pour les mères. Ce renforcement des capacités doit à nouveau se faire par l'entremise d'agences civiles et les

artisanes de la paix doivent décider des priorités des programmes et de leur contenu.

- ✓ Investir dans la recherche et la collecte de données sur les rôles que jouent les femmes dans le terrorisme, notamment en identifiant les moteurs de leur radicalisation et leur implication dans les groupes terroristes, et les impacts qu'ont les stratégies de lutte contre le terrorisme sur leur vie. Ceci doit inclure l'incidence des lois et réglementation contre le terrorisme sur le fonctionnement des organisations de femmes de la société civile, et sur leur accès aux ressources pour mener les activités se rapportant à la lutte contre l'extrémisme violent.
- ✓ Assurer un suivi-évaluation soucieux du genre de toutes les interventions de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Ce suivi-évaluation doit en particulier aborder l'impact sur les femmes et les filles, notamment par le biais de l'utilisation d'indicateurs liés au genre et la collecte de données ventilées par sexe.

Les États membres et l'ONU doivent :

- ✓ Élaborer des programmes de sortie, de réhabilitation et de réinsertion prenant en compte les spécificités de genre qui répondent aux besoins particuliers des femmes et des filles. Tirer des enseignements des initiatives de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) dans le cadre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité.

L'ONU doit :

- ✓ Veiller à ce que les processus et mécanismes de responsabilisation approuvés pour prévenir la violence extrémiste et y répondre soient dotés de l'expertise nécessaire en matière de genre pour remplir leurs fonctions.

RÉFÉRENCES

1. Vasuki Nesiah, « Feminism as Counter-Terrorism: The Seduction of Power », dans *Gender, National Security, and Counter-Terrorism: Human Rights Perspectives*, ed. Margaret L. Satterthwaite et Jane Huckerby, Human Rights Perspectives (Routledge, 2013), 127–51.
2. « Hebron: Israeli Settlers Must Be Stopped from Taking over Al-Rajabi House – UN Special Rapporteur », Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le 15 avril 2014, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14512>.
3. Les milices chrétiennes ont par exemple lancé une campagne sanglante contre les musulmans en République centrafricaine. David Smith, « Christian Militias Take Bloody Revenge on Muslims in Central African Republic », *The Guardian*, le 10 mars 2014, <http://www.theguardian.com/world/2014/mar/10/central-african-republic-christian-militias-revenge>.
4. Au Sri Lanka, les extrémistes bouddhistes ont par exemple incité à des émeutes contre les musulmans. Voir Rohini Mohan, « Sri Lanka's Violent Buddhists », *The New York Times*, le 2 janvier 2015, <http://www.nytimes.com/2015/01/03/opinion/sri-lankas-violent-buddhists.html>.
5. Les Tigres de libération de l'Îlam tamoul comptent parmi de tels exemples.
6. Martin Scheinin, « Report of the Special Rapporteur on the Promotion and Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms While Countering Terrorism », Document de l'ONU A/64/211 (Assemblée générale des Nations Unies, le 3 août 2009), § 36.
7. Jane Huckerby, « Women and Preventing Violent Extremism: The U.S. and U.K. Experiences », Document d'information (NYU Center for Human Rights and Global Justice, 2012), 13.
8. Naureen Chowdhury Fink et Benjamin Sugg, « A Tale of Two Jihads: Comparing the Al-Qaeda and ISIS Narratives », IPI Global Observatory, le 9 février 2015, <http://theglobalobservatory.org/2015/02/jihad-al-qaeda-isis-counternarrative/>.
9. Mausi Segun et al., « Those Terrible Weeks in Their Camp: Boko Haram Violence against Women and Girls in Northeast Nigeria » (Human Rights Watch, 2014), 4.
10. Amnesty International, « Nigeria: Abducted Women and Girls Forced to Join Boko Haram Attacks », le 14 avril 2015, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2015/04/nigeria-abducted-women-and-girls-forced-to-join-boko-haram-attacks/>.
11. Les objectifs tactiques comprennent : tendre un piège aux forces de sécurité ou exiger le paiement d'une rançon ou la libération de prisonniers. Segun et al., « Those Terrible Weeks in Their Camp »: Boko Haram Violence against Women and Girls in Northeast Nigeria.
12. « Report of the Secretary-General: Conflict-Related Sexual Violence », Document de l'ONU S/2015/203 (Conseil de sécurité des Nations Unies, le 23 mars 2015), § 61.
13. « 9th Report of the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic », Document de l'ONU A/HRC/28/69 (Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le 5 février 2015), § 64, 161.
14. *Ibid.*, § 59.
15. « Report of the Secretary-General on the Situation in Mali », Document de l'ONU S/2012/894 (Conseil de sécurité des Nations Unies, le 28 novembre 2012), 21 – 23, 24 ; « Mali: War Crimes by Northern Rebels », Human Rights Watch, le 30 avril 2012, <http://www.hrw.org/news/2012/04/30/mali-war-crimes-northern-rebels> ; « Women Primary Victims of Violence in Northern Mali, Says UN Rights Office » Centre d'actualités de l'ONU, le 9 octobre 2012, <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=43239#.VgQxDt9Vikp>.
16. Chris Albin-Lackey et Letta Tayler, « Harsh War, Harsh Peace: Abuses by Al-Shabaab, the Transitional Federal Government, and AMISOM in Somalia » (New York, NY : Human Rights Watch, 2010) ; « Fleeing Somali Women Recount Tales of Terror », BBC News, le 7 octobre 2010, <http://www.bbc.com/news/world-africa-11437595>.
17. « Hebron: Israeli Settlers Must Be Stopped from Taking over Al-Rajabi House – UN Special Rapporteur ».
18. Steven Erlanger et Scott Shane, « Norway Shooting and Bomb Attack Leaves at Least 92 Dead », *The New York Times*, le 31 juillet, 2011, <http://www.nytimes.com/2011/07/24/world/europe/24oslo.html> ; Jace Jenkins, « The Christian Terrorist Movement No One Wants To Talk About », *Think Progress*, le 4 décembre 2014, <http://thinkprogress.org/justice/2014/12/04/3599271/austin-shooter-christian-extremism/> ; Peter Bergen et David Sterman, « Opinion: In U.S., Right Wing Extremists More Deadly than Jihadists », CNN, le 15 avril 2014, <http://www.cnn.com/2014/04/14/opinion/bergen-sterman-kansas-shooting/>.
19. « Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women », le 18 décembre 1979 ; Matthew J Walton et Susan Hayward, « Contesting Buddhist Narratives: Democratization, National and Communal Violence in Myanmar », *Policy Studies 71* (East-West Center, 2014) ; « Burma: Discriminatory Laws Could Stoke Communal Tensions », Human Rights Watch, le 23 août 2015, <https://www.hrw.org/news/2015/08/23/burma-discriminatory-laws-could-stoke-communal-tensions>.
20. « Women and Countering Violent Extremism: Summary Document and Analysis » (Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Georgetown University Institute for Women, Peace and Security, ONU Femmes, le 27 octobre 2014), <http://wps.unwomen.org/en/highlights/uae-panel-discussion-the-role-of-women-in-countering-violent-extremism>.
21. Naureen Chowdhury Fink et Rafi Barakat, « Strengthening Community Resilience against Violence and Extremism: The Roles of Women in South Asia », Document de politique (Center on Global Counterterrorism Cooperation, novembre 2013).
22. « Profile: Malala Yousafzai », BBC News, le 10 décembre 2014, <http://www.bbc.com/news/world-asia-23241937>.
23. « Secretary-General's Report on Conflict-Related Sexual Violence (2015) », § 83.
24. Mia Bloom, *Bombshell: The Many Faces of Women Terrorists* (Hurst, 2011).

25. Naureen Chowdhury Fink, Rafi Barakat, et Liat Sheret, « The Roles of Women in Terrorism, Conflict, and Violent Extremism: Lessons Learned for the United Nations and International Actors », Document de politique (Center on Global Counterterrorism Cooperation, 2013), 3.
26. Mia Bloom, « When Women Are the Problem », dans *Charting a New Course, Thought for Action Toolkit: Women Preventing Extremism* (United States Institute of Peace, 2015), 20.
27. Nimmi Gowrinathan, « Motivations of Female Fighters », dans *Charting a New Course, Thought for Action Kit: Women Preventing Violent Extremism* (United States Institute of Peace, 2015), 22–24.
28. Ibid.
29. Jayne Huckerby, « When Women Become Terrorists », *The New York Times*, le 21 janvier 2015, <http://www.nytimes.com/2015/01/22/opinion/when-women-become-terrorists.html> ; Jayne Huckerby, « Gender, Violent Extremism, and Countering Violent Extremism », *Just Security*, le 3 mars 2015, <https://www.justsecurity.org/20620/gender-violent-extremism-countering-violent-extremism-cve/>.
30. Jayne Huckerby, « When Women Become Terrorists » ; Jayne Huckerby, « Gender, Violent Extremism, and Countering Violent Extremism ».
31. Carolyn Hoyle, Alexandra Bradford, et Ross Frenett, « Becoming Mulan? Female Western Migrants to ISIS » (Institute for Strategic Dialogue, 2015).
32. Jayne Huckerby, « When Women Become Terrorists » ; Jayne Huckerby, « Gender, Violent Extremism, and Countering Violent Extremism ».
33. Jayne Huckerby, « When Women Become Terrorists » ; Jayne Huckerby, « Gender, Violent Extremism, and Countering Violent Extremism ».
34. Consultation menée pour l'Étude mondiale auprès des représentantes de la société civile du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, organisée lors de la Conférence de la WILPF 2015 à la Haye.
35. « Society at a Glance: Asia/Pacific 2014 » (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2014), 9.
36. Phumzile Mlambo-Ngcuka et Radhika Coomaraswamy, « Women Are the Best Weapon in the War Against Terrorism », *Foreign Policy*, le 10 février 2015, <http://foreignpolicy.com/2015/02/10/women-are-the-best-weapon-in-the-war-against-terrorism/>.
37. « Resolution Adopted by the General Assembly on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l'ONU A/ RES/62/272 (Assemblée générale des Nations Unies, le 15 septembre 2008), 272 ; « Resolution Adopted on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l'ONU A/RES/64/297 (Assemblée générale des Nations Unies, le 13 octobre 2010), 297 ; « Resolution Adopted on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l'ONU A/ RES/66/282 (Assemblée générale des Nations Unies, le 29 juin 2012), 282 ; « Resolution Adopted by the General Assembly on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy Review », Document de l'ONU A/ RES/68/276 (Assemblée générale des Nations Unies, le 24 juin 2014).
38. « Resolution Adopted on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l'ONU A/ RES/60/288 (Assemblée générale des Nations Unies, le 20 septembre 2006), 288.
39. « Report of the Secretary-General on Activities of the United Nations System in Implementing the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l'ONU A/RES/68/841 (Assemblée générale des Nations Unies, le 14 avril 2014), § 22.
40. « General Assembly Resolution on the UN Global Counter-Terrorism Strategy Review (2014) ».
41. « Secretary-General's Report on Activities of the UN System in Implementing the UN Global Counter-Terrorism Strategy (2014) », § 107.
42. « General Recommendation No. 30 on Women in Conflict Prevention, Conflict and Post-Conflict Situations », Document de l'ONU CEDAW/C/GC/30 (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le 18 octobre 2013).
43. « Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms While Countering Terrorism: Mandate of the Special Rapporteur on the Promotion and Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms While Countering Terrorism », Document de l'ONU A/HRC/RES/6/28 (Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le 14 décembre 2007).
44. Scheinin, « Report of the Special Rapporteur on the Promotion and Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms While Countering Terrorism (2009) », § 32–33
45. « Resolution Adopted on Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms While Countering Terrorism », Document de l'ONU A/RES/68/178, (le 28 janvier 2014), § 6(r).
46. « General Assembly Resolution on the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy (2010) », § 32–33 ; « Resolution 2178 (2014) », Document de l'ONU S/ RES/2178 (Conseil de sécurité des Nations Unies, le 24 septembre 2014), § 16.
47. « Resolution 2178 (2014) », § 15 ; Naureen Chowdhury Fink, « Countering Terrorism and Violent Extremism: The Role of the United Nations Today and the Impact of Security Council Resolution 2178 », Document de politique (Global Center on Cooperative Security, novembre 2014).
48. Naureen Chowdhury Fink et Rafi Barakat, « Strengthening Community Resilience against Violence and Extremism: The Roles of Women in South Asia ».
49. Edit Schläff et Ulrich Kropiunigg, « Can Mothers Challenge Extremism? Mothers' Perception and Attitudes of Radicalization and Violent Extremism » (Women Without Borders/SAVE: Sisters Against Violent Extremism, 2015).
50. Kristina London Couture, « A Gendered Approach to Countering Violent Extremism: Lessons Learned From Women in Peacebuilding and Conflict Prevention Applied Successfully in Bangladesh and Morocco », *Brookings Institution Policy Paper* (Brookings Institution, juillet 2014).
51. Nancy Payne, « Everyday Technologies Can Help Counter Violence and Build Peace », dans *Charting a New Course, Thought for Action Kit: Women Preventing Violent Extremism* (United States Institute of Peace, 2015), 32.